

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVU ADS VAL DE MARQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le 7 décembre

Le Conseil Syndical s'est réuni à l'hôtel de ville de Hem, sous la Présidence de Monsieur Francis VERCAMER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 6
Délibération affichée en mairie le 14 décembre 2024*

PRESENTS (participant au décompte du quorum)

Ville de Forest sur Marque : Thibault DILLIES, Maire ;
Ville de Hem : Francis VERCAMER, Maire ;
Ville de Leers : Jean-Philippe ANDRIES, Maire ;
Ville de Lys Lez Lannoy : Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire
Ville de Toufflers : Alain GONCE, Maire.
Ville de Willems : Thierry ROLLAND, Maire.

PRESENTS (ne participant pas au décompte du quorum)

Ville de Hem : Laurent PASTOUR, Maire-Adjoint.

DEL/2024/SIVU/11
EXERCICE BUDGETAIRE 2025
BUDGET PRINCIPAL SIVU VAL DE MARQUE
AUTORISATION DE RECOUVREMENT DE RECETTES
ET D'ENGAGEMENT DES DEPENSES
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

En vertu des articles L. 1612-1 et L. 1612-20 du Code Général des collectivités territoriales, lorsque le budget n'a pas été rendu exécutoire au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à engager, liquider et ordonner les dépenses 2025 de la section de fonctionnement selon les dispositions reprises ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif de 2025.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

